

BRESIL – La justice ouvre un port aux OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/03/2006

En 2005, le gouverneur de l'Etat du Parana, R. Requiao, avait déclaré un moratoire sur tout OGM devant transiter par le port de Paranagua, point central des exportations de soja brésilien. Suite à des plaintes de semenciers nationaux et multinationaux, la juge fédéral G. Mayer a statué le 30 mars 2006 que ce moratoire n'avait plus lieu d'être, le Brésil ayant autorisé le soja GM en 2005 [1]. Pourtant, en septembre 2005, un tribunal fédéral avait affirmé légal ce moratoire, reconnaissant l'impossibilité d'assurer la ségrégation entre le soja GM et non GM dans le port, ainsi que l'exige la loi brésilienne.

[1] <http://www.planetark.com/dailynewss...>